KERINGER CAPITAL INVESTMENTT SRL

Spiniastraat,26 5080 Emines BCE 0763.854.511

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des obligataires du 25 janvier 2024, suite de la séance débutée le 04/12/2023

Bruxelles, le 25 janvier 2024

Les obligataires de la SRL Keringer Capital Investment (ci-après la "Société") se sont réunis au Seed Factory, 19 avenue des Volontaires à 1160 Auderghem, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par l'administrateur de la Société, Gérald Sciamanna.

L'assemblée est présidée par Mr Gérald Sciamanna (GS). Madame Lydia Barcelona Paredes (LB) est désignée secrétaire.

Sont également présents ou représentés les porteurs de 321 obligations (les Obligataires), soit 35,66% des titres émis.

Les procurations des obligataires représentés sont déposées sur le bureau.

Le Président déclare l'assemblée valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du jour :

Reprise de l'assemblée générale du 4/12/2023, suspendue dans l'attente d'engagements fermes quant au refinancement du projet et avant de pouvoir se positionner sur une éventuelle deuxième prolongation de 6 mois du prêt obligataire accordée à Keringer Capital Investment SRL par les obligataires. La date initiale de remboursement était le 21 mai 2023. Le taux d'intérêt sera porté à 10% pour cette dernière période de prolongation.

Ouverture de la séance à 14h06

GS:

Le Président expose qu'il n'a à ce jour pas encore obtenu les documents attendus, à savoir l'acceptation par une banque du crédit demandé pour pouvoir rembourser un peu plus de la moitié de l'émission obligataire (500K), ni l'accord de la plateforme ClubFunding qui se chargera d'une campagne de crowdlending pour le refinancement du solde lorsqu'une banque aura accepté le financement.

Il expose qu'il a introduit sa demande auprès de 3 banques mais que le délai pour obtenir un accord est trop juste. Il a bon espoir d'obtenir un accord et demande aux obligataires de lui laisser encore un délai supplémentaire.

Les obligataires :

Les obligataires débattent sur la question de l'opportunité d'activer à ce stade la garantie d'AVANA CAPITAL INVESTMENT SA sachant que la décision des comités de crédit des banques auprès desquelles l'émetteur a introduit sa demande de crédit parviendra sous peu et qu'elle déterminera le déroulement et l'évolution du projet.

Les obligataires rappellent qu'ils avaient accordé un délai jusqu'au 18 janvier 2024 et que ce délai n'a pas été respecté, qu'ils ne veulent en aucune manière que l'octroi d'un report supplémentaire dans l'attente de la décision des comités de crédit des banques ne soit considéré comme une renonciation

à la garantie.

Il est bien clair que l'octroi par les obligataires d'un délai supplémentaire pour laisser à l'émetteur l'occasion d'attendre la décision des banques et la mise en place de la levée de fonds auprès de ClubFunding se fait sous toute réserve, ne constitue en rien une renonciation à leurs droits et n'a d'autre finalité que de limiter leur propre dommage.

Il est convenu d'accorder une date ultime de suspension de séance jusqu'au 15 mars 2024, date à laquelle l'AG tranchera définitivement la question d'une éventuelle deuxième prolongation des obligations. Si l'émetteur reçoit des réponses avant cette date, il s'engage à réunir l'AG sans délai et sans attendre la date limite du 15 mars 2024.

GS:

Le président s'engage à respecter ces points.

• L'assemblée générale décide de suspendre la séance jusqu'au 15 mars 2024, au Seed Factory, avenue des Volontaires 19 à 1160 Auderghem à 14h00.

La séance est suspendue à 15h00.

Gérald Sciamanna

Président

Lydia Barcelona Paredes

Secrétaire